

le bill après avoir parlé contre. Et ce n'est pas tout. On ne s'en tient point là : on m'accuse aussi d'avoir voté contre le bill. Je suis tout prêt à accepter l'entière responsabilité de toute assertion que j'ai pu faire, si je n'ai pas été compris, mais certainement, d'après ce que j'ai dit, je ne puis nullement être tenu responsable du fait que l'on a dénaturé mes paroles et mes actes. On m'a élevé à une position telle que je puis tourner comme une girouette.

TROISIEME LECTURE DE BILLS.

Bill 42 : "Acte constituant en corporation la compagnie dite Buffalo, Niagara et Toronto Railway Company, tel qu'amendé."—(L'honorable M. Gibson.)

Bill 100 : "Acte concernant la compagnie dite The Alberta Railway and Irrigation Company, (renvoyé pour plus ample considération, le 7 juin 1905.)"—(L'honorable M. Lougheed.)

Bill 117 : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Erie and Tillsonburg Railway Company, tel qu'amendé."—(L'honorable M. Watson.)

Bill 134 : "Acte concernant la compagnie dite The Toronto and Hamilton Railway Company, et à l'effet de changer son nom en celui de Toronto and Western Railway Company, tel qu'amendé."—(L'honorable M. Kerr, Toronto.)

Bill 138 : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Toronto Terminals Railway Company, tel qu'amendé."—(L'honorable M. Gibson.)

BILL DE LA BRANDON TRANSFER RAILWAY COMPANY.

TROISIEME LECTURE.

L'honorable M. KIRCHHOFFER propose la 3e lecture du bill (43) intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite The Brandon Transfer Railway Company" tel qu'amendé. Il dit : Hier, j'entendis mon honorable ami de Belleville déclarer qu'il allait proposer un amendement à ce bill, mais il m'a dit depuis que le Sénat ayant approuvé par une forte majorité l'article qui lui semblait injuste, il n'allait point proposer son amendement ; en conséquence je propose maintenant la troisième lecture.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

M. WILSON

BILL MODIFIANT LE CODE CRIMINEL.

DEUXIEME LECTURE.

La Chambre s'est formée en comité général pour étudier le bill (S) intitulé : "Acte modifiant le code criminel 1892, en ce qui concerne les loteries.

(En comité.)

L'honorable M. ELLIS : Nous avons discuté cette mesure assez au long lors de sa deuxième lecture. Pour plus amples explications, je puis ajouter que ces unions des arts dont il est question n'organisent aucune loterie en ce pays. Elles n'ont qu'une seule exposition annuelle qui se tient à Londres et en Irlande. L'union dite "The Glasgow Art Union" dont je parle n'existe pas maintenant. Je propose que l'on amende le bill en supprimant en entier le paragraphe (c) et en insérant simplement à la place ces mots : "à l'union des arts de Londres, Grande-Bretagne, et à l'union des arts d'Irlande."

La motion est adoptée.

L'honorable M. OWENS, au nom du comité, fait rapport du bill avec les amendements qui sont adoptés en épreuve définitive.

Le bill est lu alors la troisième fois et adopté.

BILL MODIFIANT L'ACTE DU PARC DES MONTAGNES ROCHEUSES.

DEUXIEME LECTURE.

L'honorable M. SCOTT propose la deuxième lecture du bill (164) intitulé : "Acte modifiant l'acte du parc des Montagnes Rocheuses." Il dit : Le parc des Montagnes Rocheuses fut établi dans l'année 1887, et, par la section 4, on déclara que le parc serait sous l'autorité et dépendance de l'administration du ministre de l'Intérieur et du Gouverneur en conseil, qui avaient le pouvoir d'établir des règlements pour diverses fins, entre autres de louer, pour un laps de temps quelconque, des parcelles de terrain pour l'érection de bâtiments destinés au commerce, à l'industrie et à la commodité du personnel du parc.

On s'est aperçu que les personnes à qui on louait des terrains n'y élevaient que des bâtiments communs qui ne sont ni un honneur ni un ornement pour le parc. L'objet de ce bill est de permettre la vente de cer-